

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION : 14 NOVEMBRE 2018

N°2018-07-03

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 43
Conseillers votants : 41

Dont pouvoirs : 3

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 22 novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Barbezieux, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard SAUMON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaients présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal – BAINES : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre – BARBEZIEUX : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. RENAUDIN Vincent, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, M. BOBE Philippe – BARRET : M. CHATELIER Dominique – BECHERESSE : M. MAURICE Jacky – BERNEUIL : Mme IMBERT Pascale – BORS DE BAINES : M. JOLLY Patrick – BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre – BROSSAC : M. MAUDET Didier – CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe – CHAMPAGNE-VIGNY : M. SAUMON Gérard – CHILLAC : Mme GARNEAU Janine – COTEAUX DU BLANZACAIS : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. MAUGET Bernard – GUIMPS : M. RAVAIL Pierre – LADIVILLE : M. CHABOT Jacques – LAGARDE SUR LE NE : M. DESMORTIER Joël – MONTMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel – ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle – PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique – PERIGNAC : M. MONTENON Thierry – REIGNAC : M. DEAU Loïc – SALLES DE BARBEZIEUX : M. VARENNE Michel – SAINT-BONNET : M. GERVAIS Philippe – SAINT-FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire – SAINT-LEGER : Mme BAUDINAUD Virginie – SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX : Mme MONNEREAU Françoise – SAINTE-SOULINE : M. GOHIN Christian – VAL DES VIGNES : M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)
Mme AUTHIER FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à M. BOBE Philippe (Barbezieux)
M. MASSE Bernard (Etriac) a donné pouvoir à M. DECELLE Guy (Val des Vignes)

Etaients présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), M. PETIT Bernard (Oriolles), M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet), Mme MARTINEAU Françoise (Saint-Félix), M. FAURE Jean-Marie (Sainte Souline).

Etaients excusés :

M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), Mme SOULARD Annick (Brossac), Mme GOUFFRANT Marie-Hélène (Chillac), M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps).

N°3 - Objet : Adoption d'une tarification pour la fourniture des repas pour les enfants de l'école multisports et numérique qui ne sont pas inscrits en accueil de loisirs

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge de l'enfance jeunesse.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la grille tarifaire de la restauration a été votée en conseil communautaire le 26 avril 2018.

A la rentrée de septembre 2018 une école multisports a été proposée aux enfants du territoire âgés de 6 à 11 ans.

Certaines familles, dont les enfants ne sont pas inscrits à l'accueil de loisirs l'après-midi, demandent la possibilité que ces derniers bénéficient également du service de restauration.

Monsieur le Vice-Président propose d'accéder à cette demande et d'appliquer un tarif identique à celui défini pour les enfants inscrits en accueil de loisirs, **soit 2.90 €.**

Il précise que la facturation serait effectuée à la fin de chaque période de l'école multisports et numérique.

La grille tarifaire complète serait ainsi la suivante :

TARIFS REPAS 1er septembre 2018	TOUTES ECOLES (Exceptée Baignes primaire)	BAIGNES PRIMAIRE	COLLEGE DE BAIGNES
Elèves Tarif au repas	2,90 €	3,10 €	3,10 €
Elèves Tarif au forfait 4j/semaine	40,00 €		
Enseignants, adultes, adultes ALSH, stagiaires Education Nationale	4,75 €		
Personnels collège de Baignes (personnel vie scolaire et TOS)			2,95 €
Enfants ALSH et école multisports et numérique	2,90 €		
Stagiaires rémunérés et non rémunérés	Gratuit		
Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS)	2,95 €		
Agents intercommunaux	Avantage en nature		

AR PREFECTURE

016-241600501-20181122-DEL_2018_07_03-DE
Reçu le 23/11/2018

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide l'application de la tarification pour la fourniture des repas auprès des enfants de l'école multisports et numérique qui ne sont pas inscrits au centre de loisirs le mercredi après-midi ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée à l'article 7067 du budget général

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le :**23 NOV. 2018**.....
Publié ou notifié le :**23 NOV. 2018**.....
Touvérac, le**23 NOV. 2018**.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 23 novembre 2018
le Président,
Jacques CHABOT.



